

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

## PCT

NOTIFICATION D'ANNULATION DE  
DÉSIGNATIONS OU D'ÉLECTIONS

(instruction administrative 423 du PCT)

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

Destinataire :

Date d'expédition <i>(jour/mois/année)</i>		<b>NOTIFICATION IMPORTANTE</b>	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire			
Demande internationale n°	Date du dépôt international <i>(jour/mois/année)</i>	Date de priorité <i>(jour/mois/année)</i>	
Déposant			

1. Il est **notifié** au déposant que le Bureau international a annulé d'office

a.  la désignation des États suivants, qui n'étaient pas des États contractants du PCT à la date du dépôt international (*préciser les États*) :

b.  l'élection des États suivants qui ne sont pas des États désignés (*préciser les États*) :

2. Une copie de la présente notification a été envoyée

à l'office récepteur

à l'administration chargée de l'examen préliminaire international

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé  n° de téléphone +41 22 338 XX XX
--	--